Malgré la porte ouverte par les théoriciens, la grammaire universitaire du XIIIe siècle, qui s’intéresse surtout aux modes de signifier communs à toutes les langues (modi significandi), se détourne de l’étude des langues particulières, notamment des langues vernaculaires. Au début du XIVe siècle, Jacques Legrand, qui est pourtant le premier auteur à écrire une rhétorique du français, est peu enthousiaste à l’idée d’une grammaire du français. Il ne voit pas encore à quoi pourrait servir de rechercher et d’apprendre les règles de son langage maternel, puisque l’on peut s’en passer pour le maîtriser : « les quelz [Donat et Priscien] enseignent les proprietéz des dictions latines comme les declinoisons, nombres, figures, genres et pluseurs autres proprietéz, lesquelles en françois seroient de petit prouffit, car les regles de grammaire en latin sont trop plus [beaucoup plus] prouffitables que en françois”

F. Duval *et alii*, *Mille ans de langue française*